en date du 18/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 20231212011



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation: 07/12/2023 Date d'affichage: 07/12/2023 Nombre de membres : 21

Nombre de présents ou représentés : 15

Nombre de votants : 15 Absents / Excusés : 6

Obiet: Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnels du

Département de la Sarthe

Délibération n° 2023-10

Résultat du vote 15 pour

0 contre 0 abstention

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 décembre à 16h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

#### Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,

M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Olivier SASSO, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,

M. Jean-Yves LECOQ, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK, M. Francois EDOM.

### Procurations:

M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Olivier SASSO M. Thierry COZIC donne pouvoir à Mme Carole HEULOT

#### Excusés:

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, Mme Christelle MORANÇAIS, Mme Isabelle LEROY, M. Chrispophe POT, M. Didier REVEAU.

Secrétaire de séance : M. Olivier SASSO

Assistait également à la séance :

Mme Marie SAJOUS

# 10. <u>AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION</u> DE PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

## Le Comité syndical,

Vu le rapport de son Président, Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels du Département de la Sarthe,
- HABILITE le Président du Syndicat mixte à signer cet avenant.

Pour extrait certifié conforme, Fait au Mans, le 13 décembre 2023

Dominique LE MÈNER

Le Président